



Chef d'entreprise, chef d'exploitation,

Vous avez reçu le bordereau du 1^{er} Appel Provisionnel des cotisations Non Salariés Agricoles 2014 ; sachez que la **date limite de paiement** est fixée au **jeudi 20 mars 2014**.

Pour l'exercice 2014, le Conseil d'Administration, en date du 10 décembre 2013, a fixé la mise en place de deux Appels Provisionnels portant ladite provision à 75 % en cumulé.

Le détail de ces appels ainsi que de l'Emission Annuelle vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

| Emissions | Date d'exigibilité | Date limite de paiement | % d'appel |
|-------------------------------------|-----------------------|--------------------------|-----------|
| 1 ^{er} Appel Provisionnel | Jeudi 20 février 2014 | Jeudi 20 mars 2014 | 50 % |
| 2 ^{ème} Appel Provisionnel | Mercredi 18 juin 2014 | Vendredi 18 juillet 2014 | 25 % |
| Emission Annuelle | Lundi 20 octobre 2014 | Jeudi 20 novembre 2014 | Solde |

Prélèvement SEPA

Suite à un changement des normes européennes bancaires, les prélèvements effectués par la MSA sont désormais des prélèvements SEPA.

Cette mise aux normes n'a aucune incidence et ne nécessite aucune démarche de votre part : en cas de prélèvement, votre facture mentionne les nouveaux identifiants bancaires et la référence de votre mandat.



La Facture Téléversement :

Un service en ligne à votre disposition pour faciliter vos démarches !

Dès réception de votre facture, n'hésitez pas à régler vos cotisations en quelques clics.

Comment accéder à ce service ?

Il suffit simplement :

- d'être inscrit sur le site Internet de votre MSA ou sur le site de net-entreprises.
- de remplir le formulaire accessible sur votre page Internet à la rubrique « **Gestion des Comptes de Téléversement** » et le renvoyer à votre M.S.A. accompagné d'un RIB, RIP ou RICE.

Dès que cette demande sera traitée par votre MSA, vous pourrez utiliser le service « **Téléversement des Factures** ».

En cas de difficulté quant à l'utilisation du service, n'hésitez pas à contacter notre assistance en ligne :

Par mail : assistanceinternet_sudest@siera.msa.fr

Par téléphone : numéro cristal **09 69 39 22 29** (appel non surtaxé)

Du lundi au jeudi de 8h15 à 17h

Le vendredi de 8h15 à 16h

Pour toute difficulté dans le règlement, le Conseil d'Administration vous invite à vous rapprocher des services de la MSA dans les meilleurs délais, lesquels sont à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées

La Direction